

fense de deux bans de mariage accordés
 par Messire F. H. Belley Vicaris
 Général en date du vingt courant ou
 aussi la publication du ban fait au prône
 de la messe paroissiale de St Dominique
 comme il est par le certificat de M^{re} Jean-
 sieur le curé de l'endroit, entre Julien
 Bergeron cultivateur de St Dominique
 fils majeur de Paschal Bergeron culti-
 vateur et de Marie Pauline de St
 Dominique et une part; et Marie Trem-
 bly fille mineure de Hubert Trembley
 cultivateur et de Genevieve Girard de cette
 mission et autre part; ne s'étant
 présentée aucun empêchement et après
 nous être assuré du consentement des
 parents de la partie mineure, nous après
 sousigné avons reçu leur mutuel
 consentement de mariage et leur avons
 donné la bénédiction nuptiale en présence
 de Edmond Bergeron oncle de l'époux
 et de Hubert Trembley père de l'épouse
 les époux ainsi que Edmond Bergeron sous-
 signé le père de l'épouse ayant déclaré ne
 le savoir point. Lecture faite.

Marie Tremblay
 Julien Bergeron
 Edmond Bergeron
 H. Gauthier

B. 13
 Joseph Adélard
 Dufour
 Le vingt-neuf Juin mil huit cent
 quatre-vingt-quinze, nous après sousigné
 avons baptisé Joseph Adélard ne le seul
 fils légitime de Joseph Dufour cultivateur,
 et de Louise Simard de cette mission.
 Le parrain fut Marie-Clé Bouchard.

fils de Valproit, la marraine Emma Simard
 tante de l'enfant lesquels ont déclaré ne savoir
 signer non plus que le père. Lecture faite.

H. Gauthier

B. 14
 Joseph Edmond
 Bouchard
 Le dix Sept Juillet mil huit cent quatre
 vingt-quinze, nous après sousigné, avons
 baptisé Joseph Edmond ne le seul fils
 légitime de Louis Bouchard, cultivateur
 et de Marie-Louise Potvin de cette
 mission. Le parrain fut Edmond
 Tremblay fils de Hubert, de la marraine
 Emma Potvin tante de l'enfant
 sousigné, le parrain non plus que
 le père ayant déclaré ne le savoir
 point. Lecture faite.

Emma Potvin
 H. Gauthier

M. 2
 George Houdon
 et
 Phidomine Gagnon
 Le quinze Juillet mil huit cent quatre
 vingt-quinze, nous après la publication de
 deux bans de mariage faite au prône de
 nos messes paroissiales ainsi qu'à celle
 de Notre Dame d'Hebertville comme il
 est par le certificat de Messieurs le curé
 de l'endroit, ou la dispense d'un ban de
 mariage accordé par Messire F. H. Belley
 Vicaris Général de Chicoutimi en date du
 douze du courant; entre George Houdon
 cultivateur domicilié à N. D. d'Hebert-
 ville, fils majeur de Marie Houdon cul-
 tivateur et de Marie-Anne Lebel d'He-
 bertville d'une part, et Phidomine Gagnon
 fille mineure de Louise Gagnon, culti-
 vateur, et de Marie Bouchard de cette
 mission et autre part; ne s'étant pré-
 senté aucun empêchement au dit mariage.